



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20180709-BUR-AG-18-048-  
DE  
Date de réception préfecture : 16/07/2018

COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Bureau du 9 juillet 2018*

**DELIBERATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Candidature au projet Interreg « Revillage »**

L'an deux mille dix-huit, le 9 juillet à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI. Madame Serena BATTESTINI.

**ABSENTS** : Messieurs Pierre-Michel SIMONPIETRI, Louis POZZO DI BORGIO, Gilles SIMEONI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Françoise VESPERINI.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13**  
**Nombre de membres en exercice : 13**  
**Quorum : 7**

**Votants : 7**  
**Pour : 7**  
**Contre : 0**

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

Bureau du 9 juillet 2018

**OBJET : Candidature au projet Interreg « Revillage »**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 21 juin 2016 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment l'approbation des demandes de financement ;

Vu le rapport n°2018-114 présenté ce jour au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**  
**(A l'unanimité)**

La candidature de la Communauté d'Agglomération de Bastia en tant que partenaire au projet REVILLAGE dans le cadre du programme de coopération transfrontalière Italie-France maritime 2014-2020 ;

**DIT**

Que le coût total du projet pour la CAB est de 276 470,59 euros financé à 85 % soit un autofinancement de 41 470,59 euros ;

**AUTORISE**

Le Président à solliciter les co-financements correspondants et à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

**DIT**

Que les crédits seront prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**